



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°130 du 17 avril 2008

SOMMAIRE

- Résultats du 1^{er} tour des élections au Comité National (Collèges Chercheurs)
4 élus dès le premier tour
- A propos du lundi de Pentecôte
- Complément au Compte rendu de la réunion entre les syndicats des EPST et la ministre de la recherche du mardi 1er avril 2008.
- Compte rendu entrevue des Syndicats de la Recherche et de l'enseignement Supérieur avec François D'Aubert du 7 avril 2008.
- Inserm : La campagne d'appréciation ITA 2008 (GAIA) débute le 18 Avril 2008

Résultats du 1^{er} tour des élections au Comité National

Résultats des candidats SNTRS-CGT								
Collège A1								
SECTION	1er tour							
	Inscrits	Votants		Exprim	Candidats SNTRS			Commentaire
4	135	90	66,67	88	14	15,91	GALAUP Jean-Pierre	3 sièges à pourvoir au 2 ^{ème} tour
5	128	82	64,06	81	13	16,05	VEESLER Stéphane	2 sièges à pourvoir au 2 ^{ème} tour
12	107	74	69,16	74	25	33,78	LESOT Philippe	2 sièges à pourvoir au 2 ^{ème} tour
16	138	81	58,70	80	45	56,25	MARAZANO Christian (Elu)	Notre Candidat élu
17	140	93	66,43	92	8	8,70	APPOURCHAUX Thierry	2 sièges à pourvoir au 2 ^{ème} tour
22	173	111	64,16	109	23	21,10	LUTFALLA Georges	1 siège à pourvoir au 2 ^{ème} tour
24	140	65	46,43	64	8	12,50	PIERRE Michel	3 sièges à pourvoir au 2 ^{ème} tour
Collège A2								
SECTION	1er tour							
	Inscrits	Votants	Exprim	Candidat SNTRS				
Pas de candidat SNTRS-CGT								
Collège B1								
SECTION	1er tour							
	Inscrits	Votants		Exprim	Candidats SNTRS			Commentaire
1	214	98	45,79	94	24	25,53	DJAMENT Aurélien	Tous les sièges attribués
3	246	96	39,02	96	51	53,13	GIOVINAZZO Jérôme (Elu)	Notre Candidat élu
4	183	90	49,18	89	40	44,94	BOUCHOULLE Isabelle	Les 3 sièges pourvus au 1 ^{er} tour
11	175	83	47,429	82	43	52,44	BOLTENHAGEN Philippe (Elu)	Notre Candidat élu
17	164	82	50,00	77	21	27,27	BOUMIER Patrick	2 sièges à pourvoir au 2 ^{ème} tour
17	164	82	50,00	77	19	24,68	LE CONTEL Olivier	
25	202	89	44,06	89	30	33,71	CARON Lise	1 siège à pourvoir au 2 ^{ème} tour
26	157	73	46,50	70	32	45,71	AUDIC Yann	2 sièges à pourvoir au 2 ^{ème} tour
30	178	84	47,19	83	30	36,14	RENE Brigitte	2 sièges à pourvoir au 2 ^{ème} tour
33	142	75	52,82	75	27	36,00	CAHEN Michel	3 sièges à pourvoir au 2 ^{ème} tour
Collège B2								
SECTION	1er tour							
	Inscrits	Votants		Exprim	Candidats SNTRS			Commentaire
20	292	89	30,48	88	22	25,00	PRAT Christian	Les 2 sièges pourvus au 1 ^{er} tour
22	276	82	29,71	79	57	72,15	FAIRHEAD Cécile (Elue)	Notre Candidate élu

A propos du Lundi de Pentecôte

Il est de nouveau jour férié et chômé

Une loi qui vient d'être votée rétablit cette journée comme jour férié.

Mais cela ne veut dire que la « journée de solidarité » est supprimée : nous continuerons à travailler sur la base de 1607 heures.

Simplement il n'y a pas obligation de travailler ce jour-là.

Le nouveau dispositif mis en place est la suivant :

Pour les personnels disposant d'un contingent de jours attribués au titre de la RTT : la journée de solidarité prend la forme d'un retrait d'un jour RTT de ce contingent;

Pour les personnels ne disposant d'aucun jour RTT et dans la mesure où la réglementation interdit le retrait unilatéral par l'employeur d'un jour de congé annuel, la journée de solidarité prend la forme d'une durée de travail effectif de sept heures, accomplie de façon continue ou fractionnée « selon des modalités laissées à l'appréciation de chaque responsable de structure ».

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel ou à temps incomplet, le temps de travail dû au titre de la journée de solidarité est proratisé.

Compte rendu de la réunion entre les syndicats des EPST et la ministre de la recherche du mardi 1er avril 2008

Le ministère était représenté par Valérie Pécresse, Mme Marchand et Philippe Gillet. L'ensemble des syndicats était présent. La CGT était représentée par Alain Roques de la CGT INRA, Daniel Steinmetz et Annick Kieffer du SNTRS-CGT.

La ministre rappelle qu'avec la mise en place de l'ANR, du pacte pour la recherche et de la LRU, l'environnement de la recherche a changé. C'est le moment de la troisième étape : mettre en marche les instruments issus de la loi et trouver le bon équilibre final. Celui-ci reposera sur quatre piliers : les universités autonomes, les organismes, la recherche sur projet et la recherche privée (qui est en grand retard et doit être plus dynamique). Elle met l'accent sur la « simplification administrative », notamment celle de l'ANR. Le groupe de travail de François D'Aubert définira un nouveau partenariat entre les universités et les organismes. Elle ne met pas en cause la mixité des UMR.

La ministre a écrit aux responsables des EPST et des EPIC pour leur demander :

- Un allègement des contraintes administratives pesant sur les laboratoires : le rapport à l'ANR de biennal deviendra annuel, le versement des crédits de l'ANR se fera plus tôt pour éviter les reports pointés par l'IGAEN, révision des règles des marchés publics, soumission de l'ANR à l'évaluation.
- Une évolution du pilotage et de la gestion des UMR. Il y aura deux tutelles au maximum, une nationale et une locale. Reste le problème du mandat de gestion.
- Il faudra développer la coopération entre universités et organismes en matière de politique de ressources humaines en favorisant les allers-retours des personnels, sans remettre en cause le statut de chercheur à temps plein.
- L'attractivité des carrières scientifiques, la commission Schwartz traite de celle des enseignants chercheurs et des BIATOS, mais pas des chercheurs. Mais ses recommandations auront un effet de miroir sur le statut de chercheur c'est pourquoi, elle a donné une mission spécifique à Jules Hofmann, président de l'Académie des sciences pour traiter des chercheurs.
- Renforcer l'évaluation indépendante par l'AERES, cette dernière sera évaluée au niveau européen
- organiser la valorisation de façon mutualisée et territorialisée. Seulement 25% du CIR revient aux labos publics.
- participation des EPST aux PRES.

Deux feuilles de route plus précises ont été envoyées au CNRS et à l'INSERM, car ces deux instituts doivent signer leur contrat pluriannuel (sur 4 ans) cette année). Pour l'INSERM, sa nouvelle organisation mettra fin au morcellement de la recherche biomédicale. Il sera un coordonnateur qui englobera les associations, l'ensemble des pathologies et la transdisciplinarité. Pour le CNRS, il s'organisera suivant un modèle d'institut, qui créera la cohérence. Il ne faut pas faire de cloisonnement, mais mutualiser les forces. Il faut faire coïncider la gestion et la logique scientifique. Elle affirme ne pas vouloir remettre en cause les cadres statutaires des organismes.

Intervention des syndicats

■ Pour le SNCS : le CNRS est déjà décloisonné, créer des instituts est une régression. Il faut un contrat qui précise le montant du soutien de base au moment de la signature du quadriennal. Inquiétude sur les SHS au CNRS. La mobilité entre les universités et les EPST va se faire en prélevant des postes de titulaires chercheurs pour alimenter d'autres corps. Rappel : il y a déjà 20 % de non titulaire équivalent temps plein au CNRS. Il faut un plan pluriannuel de l'emploi.

■ Pour la CGT, Annick Kieffer critique l'absence de négociations avec les syndicats. Les réformes s'accélèrent. La CGT veut être entendue par l'Académie des sciences sur l'attractivité des carrières, il faut aussi parler du statut des ITA, car il est important de réfléchir à la division du travail dans les laboratoires. L'attractivité des carrières cela veut dire améliorer les carrières pour tous. Le

pacte pour la recherche alourdit le travail des chercheurs. Il ne faut pas risquer de casser les constructions qui sont fragiles. le CNRS a structuré la recherche y compris dans le domaine des sciences de l'homme et de la société. Il y a une explosion de la précarité, il faut un plan pluriannuel de l'emploi. L'AERES a brisé la cohérence de l'évaluation, elle exclut les ITA, ceux-ci doivent être associés aux comités de visite. Pour ce qui concerne les tutelles des UMR, il faut regarder cas par cas. Le CNRS doit garder la maîtrise de ses personnels.

■ Pour la CFDT la recherche a besoin de long terme et donc de postes stables et non pas de CDD. L'initiative doit venir des scientifiques. Pour les EPST, il faut une politique de ressources humaines ambitieuse, un financement simple des unités, un partenariat entre les universités et les EPST, plus de démocratie. Réserve sur les instituts. La CFDT rappelle qu'elle a soutenu le projet Larrouturou Mégie.

■ Pour FO, les instituts sont une menace d'éclatement, quel avenir pour l'INRA, l'INRIA etc. repose le problème de la précarité

■ Pour l'UNSA, inquiétude des personnels, inquiétudes devant la politique du tout contrat et sur l'évaluation inquiétude des jeunes chercheurs il faut sécuriser leur parcours professionnel. Il faut privilégier l'emploi titulaire.

■ Pour SUD : désaccord avec la recherche sur projet : à quoi servent les organismes. Réclame un plan pluriannuel d'emplois. Il faut augmenter les salaires.

■ Pour le SNIRS-CGC : laissez-nous travailler il y a assez de réformes, il faut un plan pluriannuel d'emploi sur postes permanents.

■ Pour la CFTC, qui va gérer les crédits y aura-t-il un tri des UMR ? Il faut recruter, sur postes pérennes. Les carrières doivent être revalorisées.

Alain Roques, de la CGT INRA, intervient sur le rapport Attali et pose la question des postes de titulaires en 2009 : y en aura-t-il ou pas ? Il remet les pétitions sont les propositions du

Alain Roques, de la CGT INRA, intervient sur la nécessité de conserver le statut de chercheur titulaire à temps plein et demande la non prise en compte du rapport Attali, en particulier concernant la proposition de transformer les postes de chercheurs titulaires en CDD à 4 ans éventuellement renouvelables. Il remet les pétitions signées en ce sens à l'INRA à partir de la motion intersyndicale votée par le CTP de l'organisme et pose la question des postes de titulaires en 2009 : y en aura-t-il ou pas ?

Les réponses de la ministre :

- Les instituts du CNRS ne doivent pas se constituer en rivalités avec les autres EPST, il faut éviter les doublons. Les instituts du CNRS seront nationaux lorsque aucun autre organisme ne fera la recherche de l'institut. Cela se négociera. Elle met l'accent sur les contrats signés avec l'Etat, ils assurent la continuité de l'état.

- Attali n'est pas encore ministre, dans toutes ses propositions on ne retiendra que le développement des PRES.

- Nous défendons les organismes, on va les moderniser. Les universités ne géreront pas les instituts mais n'oubliez pas que la LRU modifie le paysage.

- Où est le problème : c'est difficile de mettre en adéquation le fonctionnement scientifique avec les besoins de financement de celui-ci, dans la logique de la LOLF. 30 % des personnels vont prendre leur retraite dans les cinq années à venir et le CNRS n'est pas capable de définir ses besoins en personnel discipline par discipline. Les politiques veulent avoir la justification des dépenses discipline par discipline.

-La création d'institut doit permettre de clarifier les besoins en financement et en ressources humaines. Il y a un problème de lisibilité dans les programmes des organismes, il faut un contrat de confiance. Par exemple, le CNRS n'a pas encore de comptes certifiés et les labos ne fonctionnent pas à coût complet (exemple l'institut d'Athènes est un avantage en nature pour les sciences humaines). Je refuse l'opacité pour gérer l'attribution des ressources, il faut concilier de regard celui du politique qui voit les enjeux du XXIe siècle et celui des scientifiques.

- La recherche sur projet est un progrès mais il faut moins probablement un meilleur équilibre entre les crédits récurrents et les crédits sur projet. L'ANR continuera sa progression. Reste à régler l'attribution du récurrent dans les labos, on a besoin de structures intermédiaires.

- Nous ne sommes pas dans une logique de création d'emplois supplémentaires pour nous la priorité c'est l'environnement (les locaux) et les carrières. On a créé 6000 emplois depuis 2 ans. Un plan pluriannuel d'emplois n'est pas à l'ordre du jour. En ce qui concerne les postes de 2009, nous ne sommes qu'au début de la procédure d'arbitrage du gouvernement
- En ce qui concerne l'AERES, elle rappelle que l'élection n'est pas une source de légitimité scientifique et il faut se mettre aux normes internationales.
- Elle déclare en fin d'entretien qu'elle est prête à s'engager sur des recrutements pluriannuels mais discipline par discipline.

Conclusion :

Les réformes s'accélèrent. Cette entrevue avait un contenu formel. Il est certain que le gouvernement ne se situe pas dans une logique de véritables négociations. La CGT affirme que les négociations sur l'attractivité des carrières ne doivent pas passer par des commissions, mais par les négociations avec les organisations syndicales représentatives des personnels.

Le gouvernement a la volonté de contrôler le travail des scientifiques de façon encore plus étroite. Les organismes devront justifier auprès du ministère leur demandes de postes et de financements discipline par discipline. La ministre ne fournit aucune réponse à l'explosion de la précarité. Elle se tait sur les revalorisations des salaires et des carrières. Elle attaque directement la démocratie à laquelle elle substitue la logique des nominations sous son contrôle. La création des instituts au CNRS et à l'INSERM crée les conditions d'une restructuration plus globale de la recherche. La CGT exige le maintien du statut de chercheur à temps plein comme fondement de l'activité de recherche. La CGT réaffirme son attachement au maintien des EPST avec l'ensemble de leurs prérogatives de définition et de conduite d'une politique de recherche cohérente au plan national.

Entrevue des Syndicats de la Recherche et de l'enseignement Supérieur avec F D'Aubert chargé d'une mission sur le partenariat entre EPST et Universités

De nombreux syndicats étaient représentés ce lundi 7 avril : CGT (SNTRS, INRA, FERC-Sup), FSU (SNCS, SNESUP), SGEN-CFDT, UNSA, SNPRES-FO, SNIRS-CGC. Les associations SLR et SLU étaient aussi présentes. Le SNTRS-CGT était représenté par Michel PIERRE.

Question : Qu'est ce que votre Comité envisage de préconiser pour la gestion des UMR : tutelle, affectation des personnels, implication de la communauté scientifique ? Quelle sera l'influence de la Réforme Générale des Politiques Publiques et de la création des Instituts au CNRS ?

Réponse : La RGPP ne concerne pas le Comité que je préside. Pour le Comité, les Instituts Nationaux ne sont pas dans le circuit. C'est un problème du CNRS.

Le Comité s'est focalisé sur des questions de procédure : comment faire fonctionner le partenariat entre le CNRS et les Universités. Ces questions visent à définir un cadre conventionnel. Les UMR impliquant le CNRS (un peu plus de 1200) vont rester la pierre angulaire du partenariat. Il est préconisé de s'en tenir à deux tutelles sauf dérogation. Il y aura le CNRS et une Université. La question des personnels est déconnectée. La gestion des personnels restera à leur établissement. Il faut simplement essayer d'harmoniser les règles surtout pour les contractuels en s'alignant sur les meilleures pratiques. Les conséquences pour le statut des chercheurs est un point hors sujet pour le Comité. Il n'est pas envisagé de nouvelles mesures pour améliorer les passerelles entre les corps de chercheurs et d'enseignants-chercheurs. Une modulation des services des chercheurs (tâche d'enseignement) ne sera pas préconisée.

Question : Quels choix pour la tutelle gestionnaire ?

Réponse : La double tutelle scientifique est une coordination par recherche d'un consensus. Le CNRS doit conserver son rôle dans le pilotage scientifique. La tutelle gestionnaire pourrait être un mandataire unique. Il y a

du pour et du contre. Le choix du gestionnaire devrait être fait par l'UMR. La convention entre les partenaires ne peut être un modèle unique.

Nos propositions seront des principes réaffirmés : personnels gérés par leurs établissements d'origine, les Universités fonctionnent selon la LRU, Les UMR sont les structures de base du partenariat, les conventions doivent clarifier les objectifs et la place des partenaires, la tutelle scientifique sera double avec des dérogations possibles, la gestion sera harmonisée (informatique, fiscalité, reports,...). Pour les reports, le Comité préconisera que le CNRS bénéficie du système en œuvre pour les Universités, système qui est plus intéressant.

Les UMR importantes pourraient avoir un secrétaire général pour leur gestion.

Question : Vous avez expliqué les projets pour les UMR impliquant le CNRS et des Universités. Qu'est ce que vous proposez pour les UMR impliquant d'autres EPST avec les Universités ?

Réponse : Le même modèle.

Question : Comment vont évoluer les contrats quadriennaux ?

Réponse : Ma préférence va à des contrats d'une part entre les Universités et l'Etat et des contrats entre les EPST et l'Etat. Les Universités et les EPST passeront ensuite des conventions ou des contrats entre eux.

Question : Que deviennent les PRES ?

Réponse : Ils entrent progressivement dans le paysage pour quelques-uns. Ils pourraient prendre la place des Universités pour les relations avec les EPST.

Question : Votre lettre de mission vous demandait de faire des propositions pour le recrutement et la gestion des personnels ainsi que pour l'évaluation ?

Réponse : Ce n'est pas un QCM. Nous avons choisi de ne pas aborder ces questions. Le Comité National restera dans son rôle. (il a été suggéré par les syndicats que le rapport le dise).

Les syndicats ont commenté la situation : menace sur le modèle français, la CPU défend une autre conception sur le rôle des organismes, tout le pouvoir passe à des agences entièrement nommée alors qu'en Allemagne tous les experts sont élus, le problème c'est que la croissance de la recherche se fera uniquement sur la base de CDD,...

Commentaire du représentant du SNTRS-CGT : si D'Aubert ne ment pas, c'est à court terme un recul du ministère gagné par l'ensemble des personnels, y compris les directeurs d'Unité. Ce recul n'empêchera pas le CNRS de chercher à désassocier progressivement des UMR du fait de ses faibles moyens. Le développement des chaires juniors pourrait réduire progressivement le recrutement de chercheurs titulaires à plein temps. Par ailleurs, les préconisations du Comité n'ont pas force de loi. C'est le gouvernement qui décidera des suites à donner. Il va falloir continuer la bataille sur les moyens, la précarité, le statut, les carrières et la place des Commissions Scientifiques du CNRS et de l'INSERM.

INSERM : La campagne d'appréciation ITA 2008 (GAIA) débute le 18 Avril 2008 !

Entretien Individuel et Dossier d'Appréciation voté au CTPC INSERM du 17 avril 2008 : Le SNTRS CGT a obtenu des garanties importantes pour les ITA !

Tout en **votant contre** cette soi-disant « évaluation », qui n'est qu'une simple appréciation hiérarchique des agents, les représentants SNTRS CGT au CTPC ont obtenu des **garanties importantes** sur la mise en place des **Entretiens Individuels** et sur les **Dossiers d'Appréciation** :

- 1) Nous avons obtenu que le « bilan des missions et des activités de l'agent », effectué lors de l'entretien individuel, soit fait en référence à la « **qualification** » de l'agent et **aux moyens qu'il a pu avoir** pour atteindre ses « objectifs ». En effet, sans référence à la qualification de l'agent, les Directeurs ou les Chefs de service peuvent exiger des « missions » ou des « objectifs » sans aucun rapport avec sa formation et ses qualifications !
- 2) Nous avons obtenu que le **Dossier d'Appréciation**, rédigé à la suite de cet Entretien Individuel, soit « **contradictoire** », c'est à dire **que l'agent a la possibilité de faire part par écrit de ses remarques**, voir de son désaccord sur tout ou partie de rapport. Ce rapport sera ensuite transmis aux CAP pour l'examen des promotions.

La décision instituant l'**Entretien Individuel** au nom d'une « évaluation » des ITA a été votée par **12 voix POUR** (10 Administration et 2 SNIRS CGC), **7 voix CONTRE** (2 SNTRS CGT, 3 SGEN CFDT, 2 SNCS FSU) et **1 abstention** (CFTC).

Le **SNTRS CGT** a remis à la Direction Générale des **propositions** pour la mise en place d'un véritable **système d'évaluation pour les ITA**, permettant de situer le **niveau de qualification** exercé par chaque individu, fondé sur des critères communs à tous les métiers pour chaque niveau, et fondé sur une **évaluation par les pairs** indépendamment de l'appréciation hiérarchique annuelle actuelle qui ne prend en compte que la "manière de servir". Notre syndicat a demandé **l'ouverture de négociations sur ces propositions** ce que la Direction Générale continue de refuser. Le SNTRS et ses élus s'engagent à défendre une évaluation de tous les personnels ITA sur des critères objectifs et nationaux associant la qualification et l'ancienneté.

Nous appelons les ITA à **ne pas hésitez à contacter les militants et les élus en CAP du SNTRS CGT** pour tout problème lors de cette campagne 2008 d'appréciation.

Les représentants SNTRS CGT au CTPC INSERM : Jean KISTER, Carlos LABAT, Dominique LAGRANGE, Dominique GONZALEZ

Villejuif, le 18 avril 2008